



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2025-276-ADM-019

Arrêté portant délégation à Madame Jacqueline MAHIEU – conseillère municipale

Le Maire de la Commune de Gignac-la-Nerthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2122-18 et L-2122-20,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 9 décembre 2025,

Vu les arrêtés n°2025-269-ADM-010 à n°2025-276-ADM-017 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant qu'il est opportun pour la bonne marche des services de déléguer une partie des attributions du maire,

A R R E T E

Article 1

Madame **Jacqueline MAHIEU** – conseillère municipale – est déléguée à **L'ANIMATION ET AUX RELATION AVEC LE SECTEUR DU BEL AGE.**

Article 2

Elle a en charge le l'accompagnement des seniors pour leurs activités et leur parcours de vie afin de favoriser les initiatives qu'ils souhaitent porter dans tous les secteurs de la ville : sportif, associatif, culturel, sanitaire, familial ...

Elle coordonne l'ensemble des activités relevant de sa délégation et les associations et organismes spécialisés en la matière et ce sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3

Le Maire de la commune de Gignac-la-Nerthe, le Directeur Général des services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4

Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Istres.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Gignac-la-Nerthe, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Gabriel PERNIN

